



Besoin d'aide concernant des pratiques sectaires

Par **Insomnia**, le 17/11/2009 à 23:32

Bonjour,

Ma question concerne les sectes et les pratiques sectaires. Voici la situation :

En octobre 2002, j'ai fait une soirée pour mes 17 ans. Le frère de ma meilleure amie Mag, que nous appellerons S., qui était aussi un ami à moi, et qui était célibataire à ce moment là, m'a demandé d'inviter si possible des copines célibataires à moi, pour les lui présenter. Il se trouve que toutes mes amies proches, à ce moment là, étaient soit déjà en couple, soit indisponibles pour venir. J'ai donc invité une simple copine de classe que je connaissais peu, mais qui me paraissait toutefois sympathique, afin de la présenter à S. Nous appellerons cette fille J. S. et J. sont sortient ensemble.

Très vite, J. a montré son vrai visage : Elle a commencé à critiquer et insulter très fortement la famille et les amis de S., elle a manipulé S. et l'a monté contre toute sa famille et tous ses amis, en lui disant par exemple des choses comme : "Tes amis ne sont pas de vrais amis, ce sont des profiteurs qui ne sont amis avec toi que par intérêt..."; "Tes parents et ta soeur ne t'aiment pas vraiment, ils ne se préoccupent pas de toi...". Elle l'a coupé complètement de toute sa famille et de tous ses amis, lui a fait une sorte de "lavage de cerveau". Aujourd'hui, ils sont ensemble depuis 7 ans et mariés depuis 1 an. S. ne veut plus voir ni parler à toute sa famille et à tous ses amis, notamment à ses parents et à sa soeur, malgré le fait que cette dernière a accouché de sa petite nièce il y a bientôt 1 an, qu'il ne veut pas voir non plus. J. décide qui S. a le droit de voir et à qui il a le droit de parler, et qui il n'a pas le droit de voir et à qui il n'a pas le droit de parler. Elle décide de tout dans leur vie, notamment sur le plan financier. S. est devenu dépressif, alors qu'il était très joyeux avant d'être avec J. Elle accuse les parents de S. de l'avoir maltraité dans son enfance, or je suis intime de cette famille depuis plus de 12 ans et c'est absolument faux. Nous avons pu avoir ces informations par des cousins et cousines à qui S. parlait encore plus ou moins il y a quelques temps.

Par ailleurs j'ai appris que J. avait créer énormément de problèmes à beaucoup de personnes par des personnes qui étaient au lycée avec nous et par des personnes qui vivent dans la même ville.

Ma question est la suivante : Malgré le fait que S. soit la seule victime, est-il possible de qualifier le comportement de J. en un comportement de "gourou"? Merci par avance pour vos réponses.

Par **JURISNOTAIRE**, le 18/11/2009 à 10:25

Bonjour, Insomnia (vous aussi?)

Votre légitime émoi est bien compréhensible.

Vous décrivez fort bien comment, sur le terrain, J semble avoir réussi à isoler S, à rompre ses précédents liens sociaux et familiaux.

Parlez-nous mieux de ce que seraient les véritables motivations de la démarche de J.

- Veut-elle rompre ces liens, pour l'avoir uniquement "sous sa coupe", à elle, se l'attacher exclusivement, "casser pour casser", sans plus ?

- Ou a-t-elle d'autres projets dont la rupture ne serait que le préalable, comme pouvoir le guider, S n'étant plus "attaché" socialement ni familialement, vers d'autres pôles d'attraction qu'elle lui présenterait comme préférables (... mais console-toi, il existe d'autres amis, des vrais, des qui..), comme par exemple, telle "église" ou autres... "casser, mais pour mieux pouvoir l'emmener vers" ?

Pensez-vous pouvoir cerner ce que serait le "profil type" des éventuelles nouvelles relations de S ?

Votre bien dévoué.

Par **Insomnia**, le **18/11/2009** à **11:12**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Je pense que J. veut rompre tous les liens familiaux et amicaux de S. pour l'avoir uniquement "sous sa coupe" à elle, se l'attacher exclusivement.

Elle même a couper les ponts avec son propre père. Il ne semble pas que J. soit attachée à une "Eglise" ou autre communauté, bien que nous en avons douté à un moment, de part son comportement.

Les nouvelles relations de S. se limitent à la mère et à la soeur de J., ainsi qu'à la famille du côté de sa mère qu'elle voit(cousins...), et aux amis que J. a choisis pour eux, notamment sa "meilleure amie", qui est une personne sans caractère ni personnalité que J. manipule également à sa guise, et son compagnon, qui est un peu comme ça aussi. Elle laisse S. avoir des relations de collègues avec ses collègues de travail, sans + à part 1 ou 2, qu'elle considère comme "fréquentables" pour eux. Sinon ils ont des "amis" qui vivent très loin et qu'ils voient donc très peu.

Les parents de S. et sa soeur ont peur que S. se suicide, et ils ont aussi peur de ne jamais voir leurs éventuels petits-enfants/neveux-nièces, si J. et S. ont des enfants.

Par **JURISNOTAIRE**, le **18/11/2009** à **11:47**

Rebonjour, vous aussi.

Ainsi, l'unique but de J serait de s'enfermer avec S -et surtout de l'enfermer lui-, seuls dans une tour d'ivoire. Elle le veut pour elle toute seule.

Mais une des facettes du "véritable" amour, n'est elle pas de magnifier l'autre, de vouloir le mettre en valeur (vis-à-vis des autres?), fût-ce à son propre détriment, par abnégation ?

Et si ce n'est pas du véritable amour, c'est bien une secte, mais ... avec un seul et unique membre.

Votre bien péremptoire.

P. S. Tout ceci reste très juridique.

Par **Insomnia**, le **18/11/2009** à **12:03**

Merci pour votre message.

Il me semble aussi que couper une personne de tous ses proches et de tout son entourage n'apparaît pas comme une preuve d'amour.

N'y a-t-il alors rien à faire sur le plan juridique pour aider cette famille privée de fils/frère/oncle ?

Bonne journée

Par **JURISNOTAIRE**, le **18/11/2009** à **12:26**

Rebonjour.

S. est adulte, majeur, capable, libre et vacciné (du moins je le suppose).

Libre en tout cas de suivre et vivre ses choix.

A moins que vous ne puissiez le faire déclarer juridiquement incapable (488 et suivants CC.).

Nous avons ici apparemment "le consentement de la victime".

Les circonstances de fait rendent-elles cette démarche envisageable ?

Ce serait au juge de l'apprécier.

Votre bien dévoué.

P. S. Ca, c'est plus juridique.

Par **Insomnia**, le **18/11/2009** à **12:55**

Merci pour votre réponse.